

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 décembre 2024

Nombre de conseillers
élus : 19

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Conseillers en fonction : 18

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers présents : 14

Date de convocation : 28 novembre 2024

Conseillers absents : 4

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Procurations : 2

Membres absents excusés : Mmes Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,
Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20241008

Objet : Programme FACE 2024 – projet de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé à Krautergersheim

Après avoir pris connaissance du dossier établi par les Usines Municipales d'Erstein (UME) relatif au projet de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé pour un montant estimatif de 26.400,00 € TTC,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après examen du dossier et après en avoir délibéré,

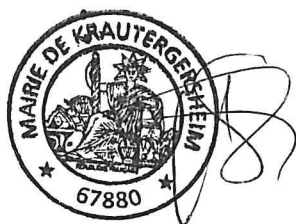
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- De procéder à des travaux de renforcement comme stipulé dans le dossier des UME ;
- De solliciter l'inscription de ce dossier dans le cadre du financement des travaux du F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), sous-programme « renforcement », prévu par la Collectivité Européenne d'Alsace et charge Monsieur le Maire d'introduire ladite demande auprès du F.A.C.E. ;
- D'effectuer ces travaux dans le cadre du F.A.C.E. – sous-programme « renforcement » du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé pour un montant total estimé selon devis précité (mission de maîtrise d'œuvre incluse) de 26.400,00 € TTC. Ce projet sera financé par la subvention du F.A.C.E., les travaux supplémentaires non pris en charge par la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace seront supportés par la Commune de Krautergersheim ;

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération aux Usines Municipales d'Erstein ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre du financement du programme par le F.A.C.E., l'acte d'engagement et les autres documents relatifs à la maîtrise d'œuvre UME.
- D'inscrire au budget primitif 2025, les crédits prévisionnels nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 05 décembre 2024

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>